

A renvoyer à Ariane RAVIER
59, rue Caulaincourt – 75018 Paris

Prénom :
Nom d'artiste :

Les membres 'personne morale' rempliront 1 fiche par mandataire

Date et lieu de naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Je souhaite adhérer en tant que membre (préciser la catégorie) : _____

Lieu(x) d'enseignement ou profession : _____

Je soussigné(e) _____ reconnais avoir pris connaissance du Code d'Ethique de l'AFPC et m'engager à le respecter.

Je n'autorise pas l'AFPC à publier sur son site mon nom, prénom, adresse courriel, lieu d'enseignement et esthétique enseignée

Comment nous avez vous connus ? _____

Fait à _____ le _____ Signature : _____

----- ✂ -----

CONDITIONS D'ADHÉSION

• Membre adhérent (60 €)

- être professeur de chant
- être âgé d'au moins 25 ans
- justifier d'une pratique de l'enseignement de la technique vocale de plus de deux ans
- souscrire au Code d'éthique de l'Association

• Membre associé (60 €)

- exercer une activité reliée à l'enseignement du chant : phoniatre, orthophoniste, acousticien, linguiste, pianiste accompagnateur, professeur de formation musicale ou d'une technique intervenant dans la préparation du chanteur
- souscrire au Code d'éthique de l'Association

• Membre stagiaire (60 €)

Adhésion ouverte à tout professeur de chant ne remplissant pas toutes les conditions d'adhésion à l'Association

• Membre " personne morale " (120 €)

Adhésion ouverte à tout organisme s'intéressant aux buts et aux activités de l'association, représenté par 1 ou 2 personnes.

• Membre sympathisant (25 €)

Adhésion ouverte à tout étudiant jusqu'à 30 ans et à toute autre personne exerçant un métier qui n'est pas en relation avec l'enseignement du chant ou la pratique vocale professionnelle. Ils n'ont pas le droit de vote. Ces membres sont informés des activités de l'AFPC et sont admis à toutes ses manifestations.

A.F.P.C. c/o Ariane RAVIER – 59, rue Caulaincourt – 75018 Paris

Tél : +33 (0) 6 87 77 70 77 e-mail: pim2@noos.fr – Site internet: <http://www.afpc-evta-france.com>



Association
Française des
Professeurs de
Chant pour
L'Etude et la
Recherche

Président d'honneur : Gabriel Bacquier

Présidente : Anne CONSTANTIN

Par la recherche, la réflexion, la pratique, la formation continue et le contact entre ses membres, l'Association s'attache à promouvoir et à développer la pédagogie du chant. A cet effet, l'Association organise des stages, séminaires, colloques, cours de formation, voyages d'étude et échanges internationaux, élabore, publie et diffuse tous documents imprimés ou audiovisuels et plus généralement elle promeut toutes activités et manifestations publiques compatibles avec les buts de l'Association.
(Article 2 des statuts)

Créée en 1987, l'AFPC vise à réunir et à représenter les professeurs de chant en activité dans l'ensemble des structures d'Etat ou en privé, ainsi que les professionnels dont l'activité est liée à la pédagogie du chant.



evta
european voice teachers association

L'AFPC est agréée "organisme de formation" L'AFPC est membre de European Voice Teachers Association

FONCTIONNEMENT

L'Assemblée générale élit pour trois ans un **Conseil d'administration** de huit membres représentant les différentes catégories d'adhérents à l'AFPC :

- 1 professeur de chant ayant fait une carrière internationale
- 2 professeurs de chant classique
- 2 professeurs de chant non classiques
- 1 membre d'honneur ou fondateur
- 1 membre associé ou représentant de membre 'personne morale'
- 1 personnalité du monde musical, médical ou universitaire concernée par le chant

> Des membres acceptant de se consacrer à une tâche ponctuelle ou spécialisée peuvent être nommés **chargés de mission**

> Des **délégués régionaux** initient et coordonnent les activités de l'association dans leur région..

CODE D'ETHIQUE

Tout adhérent de l'AFPC :

- participe à cette association dans le but premier d'approfondir ses connaissances et d'améliorer son enseignement
- accepte l'idée d'être en formation continue, car aucun parcours personnel (diplômes, carrière, etc...) n'est l'expression d'un aboutissement des connaissances dans l'exercice d'un métier comme le nôtre
- ayant comme but principal celui de l'enseignement du chant, aura le souci de la bonne santé de l'appareil vocal, et travaillera au mieux des aspirations culturelles et esthétiques de l'étudiant
- n'est qu'un guide dans l'apprentissage du chant. Il s'engage à ne pas faire de son enseignement une quelconque forme de "pression" (affective, financière, promesse de carrière...) et à ne pas rendre l'élève dépendant de son enseignement en prétendant posséder la vérité en la matière
- s'engage à laisser à l'étudiant tout espace de liberté lorsque, par exemple, celui-ci décide de changer de professeur
- s'engage à ne pas se prévaloir des résultats d'un professeur précédent
- s'engage à ne pas émettre de jugement concernant un autre professeur de chant
- s'interdit de faire de fausses déclarations en ce qui le concerne et en ce qui concerne ses élèves
- s'interdit tout faire valoir ou toute mise en valeur personnelle au nom de l'Association
- s'engage à participer à l'Association en adhérant à ce Code d'éthique et en connaissance des buts énoncés par ses Statuts

2017 à 2019

François Le Roux - stages et Académie Francis Poulenc à Tours

Nathalie Henrich Bernardoni - chercheuse au CNRS Trésorière

Régine Orlik de Romemont - professeur de chant **Secrétaire**

Emmanuelle Trinquesse - professeur de chant

Stéphane Grosclaude - administrateur du Plateforme Interrégionale

Jean-Charles Ramelli - professeur de chant **Président**

Emmanuelle Renouard - Professeur de chant

• Responsable des publications : **Paolo Zedda**

• Chargée de mission aux relations internationales : **Emmanuelle Trinquesse**

Depuis 2017 (Octobre) l'association est présidée par **Jean-Charles Ramelli**
Les précédents présidents ont été Régine Crespin (1987 à 1990), Gabriel Bacquier (1990 à 1993) , Président d'Honneur depuis 1994 - Paolo Zedda (1993 à 2000) - Armande Olivier (2000 à 2005) - Paolo Zedda (2006 à 2007) - Claudia Phillips (2006 à 2011) - Anne Constantin (2011 à 2017)

ACTIVITES REGULIERES

- Une réunion par an : conférences, master classes, ateliers, tables rondes et groupes de travail sont au programme
- Des stages ponctuels

RÉALISATIONS

En faveur de la pédagogie du chant l'Association a réalisé de nombreuses manifestations dont :

- Des réunions pédagogiques sur : les techniques corporelles, l'enseignement aux élèves débutants, le chant et le psychisme, etc...
- Quatre éditions des « Semaines de Musique Française » (1997 1999, 2001,2003)
- Des partenariats avec l'ARIAM île de France, le Studio de Variétés, l'association Toulouse Mélodie Française, La plateforme interrégionale, etc...
- Un Colloque sur la mélodie française, en collaboration avec le CNSMD de Paris (mai 1995)
- Le Congrès européen EUROVOX/EVTA, en collaboration avec le CNSMD et l'Opéra de Lyon (avril/mai 2000)
- Le Congrès mondial ICVT7 aux Folies Bergères de Paris (juillet 2009)

PUBLICATIONS

L'Association publie des brochures sur des sujets de pédagogie et de culture vocale, ainsi que des périodiques

(Liste et bon de commande sont disponibles sur le site Internet de l'AFPC <http://www.afpc-evta-france.com> ou par courrier)

Pièces à nous retourner pour adhérer

- la **demande d'adhésion** au verso, dûment complétée et signée
- **2 photos** d'identité
- **vosre cotisation** par chèque ou mandat à l'ordre de l'AFPC
- **vosre CV détaillé** comportant les renseignements suivants : études générales, études vocales ou spécialisées, pratique de l'enseignement, éléments de carrière, ... (*sauf pour les membres 'personne morale' et les membres sympathisants*)
- **1 lettre de motivation** expliquant pourquoi vous désirez nous rejoindre (*sauf pour les membres 'personne morale' et les membres sympathisants*)

COTISATIONS POUR L'ANNÉE 2018 (JANVIER À DÉCEMBRE)

Membre " personne morale " : 120 euros
Membre sympathisant : 25 euros

(Pour cette catégorie d'adhésion lire attentivement la notice)

Autres membres : 60 euros

En cas de renouvellement, la cotisation est majorée de 5€ après le 31 mars de l'année.